

# P r o g r a m m e

Samedi 3 mars 2012

***Organisation et gestion de nos  
cabinets et responsabilités du professionnel***

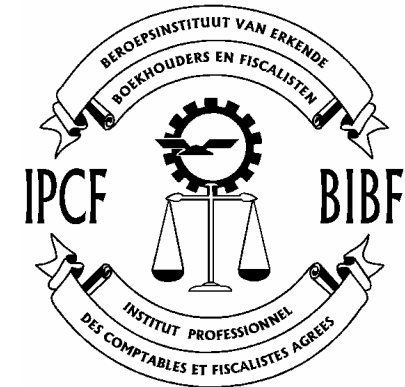
Monsieur Jean-Marie Conter,  
Président de l'I.P.C.F.,  
Comptable-fiscaliste agréé

Maître Marianne Dickstein,  
Avocate au barreau de Bruxelles  
Médiatrice agréée (matières civile & commerciale)

Samedi 5 mai 2012

***Analyse des ratios et des comptes annuels***

Monsieur Joseph Marko,  
Réviseur d'Entreprises et Expert-comptable



Samedi 29 septembre 2012

***Les tableaux de bord et business plan***

Monsieur Wilfried Niessen,  
Professeur de Finance et Comptabilité HEC-ULg,  
Comptable-fiscaliste agréé.

Samedi 10 novembre 2012

***La gestion des contrôles fiscaux : IPP –  
ISOC & TVA***

Monsieur Roland Rosoux,  
Auditeur général a.i. – SPF Finances  
Professeur à l'EPHEC

Monsieur Laurent Tainmont,  
Avocat spécialiste en droit fiscal,  
Chargé de Cours CBC Bruxelles

**I.P.C.F.**

**Avenue Legrand 45  
1050 Bruxelles**

**Tél : 02/ 626.03.80  
Fax : 02/ 626.03.90  
[www.ipcf.be](http://www.ipcf.be)**

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

L'inscription aux séminaires est réservée uniquement aux membres et stagiaires de l'I.P.C.F.

Les participants devront obligatoirement assister aux quatre séances. Les inscriptions à une seule séance ne seront pas acceptées. Les frais de participation s'élèvent à **70 €** pour les membres et **35 €** pour les stagiaires, pour les quatre séances.

Le nombre de participants est limité.

Il n'y a pas de formulaire d'inscription. Dès lors, afin que votre inscription soit validée, nous vous invitons à payer dans les plus brefs délais la somme de **70 €** ou **35 €** sur le compte de l'I.P.C.F. (068-2170777-41) avec la mention "Séminaires 2012" suivie de  votre nom et de votre numéro de membre ou de stagiaire.

Les membres qui désirent effectuer le paiement via une société ne doivent pas oublier de mentionner leur(s) nom(s) et numéro(s) de membre (personne physique).

Tout paiement effectué sans ces mentions ne sera pas pris en considération.

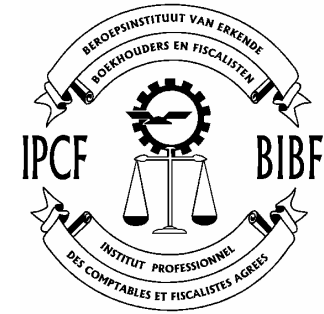
Une carte nominative de confirmation, accompagnée d'un plan d'accès, sera adressée à chaque participant et devra être présentée à l'entrée de la salle lors de chaque séance.

Dans le souci de permettre à ses membres et à ses stagiaires de bénéficier d'une formation permanente de haut niveau en prise sur l'actualité, l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés organise un nouveau cycle de quatre séminaires.

Ces séminaires entrent dans le cadre de la formation permanente obligatoire des comptables agréés.

Une attestation de présence sera délivrée à la fin de chaque séance.

Ce cycle se déroulera en quatre séances, de 9 à 13 h, dans les locaux de la FUSAGx (Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux), Espace Senghor – Athena, Avenue de la Faculté, 5030 Gembloux.



**Vous invite à un cycle  
de quatre séminaires**

**les samedis  
3 mars, 5 mai, 29 septembre et  
10 novembre 2012**

**qui se déroulera à**

**La FUSAGx.**

**Faculté Universitaire des Sciences  
Agronomiques de Gembloux  
Espace Senghor - Athena  
Avenue de la Faculté  
5030 Gembloux**